

Déclaration des Principes et Intérêts Communs

Cette déclaration résume des principes et des valeurs humaines qui constituent une base commune de laquelle serait lancé un processus politique inclusif.

Royaume de Bahreïn
2018

جمعية الوفاق الوطني الإسلامية
Al-Wefaq National Islamic Society



✉ info@alwefaq.net ▶ AlwefaqSocaity
© Alwefaq 🐦 @Alwefaq | @AlwefaqEn
f Alwefaqnews 🌐 www.alwefaq.net

Introduction

Le Bahreïn traverse actuellement une grave crise économique et politique, dans laquelle l'état de consensus national et sociétal est absent, tout en faisant face à de nouveaux défis locaux et régionaux. Par la présente déclaration, nous estimons que , de nos jours, le Bahreïn a sérieusement besoin d'un projet national global fondé sur les principes humains fondamentaux suprêmes qui garantissent une stabilité et un développement durables.

Cette déclaration résume les principes représentant un terrain commun, base de départ d'un processus politique inclusif qui vise à réaliser les intérêts communs de toutes les factions du pays, ce qui contribuera à son ascension. Nous croyons que le peuple de Bahreïn possède l'aspiration, la détermination et la volonté nécessaires qui lui permettent d'évoluer avec un projet national global.

Préambule

Le Bahreïn est un état arabe indépendant dont l'une des religions officielles est l'Islam, et dont la communauté est diverse. Sa culture, son identité et son peuple font partie des deux nations: arabe et islamique. Son peuple possède une histoire et une civilisation, et se caractérise par la tolérance, l'harmonie et l'unité. Tous les Bahreïnis sont souverains sur les limites géographiques de leurs terres, de leurs ressources naturelles et de leur décision nationale.

Nous, à partir de cette déclaration, énonçons le groupe de principes et de valeurs auquel nous sommes engagés ainsi que les intérêts et objectifs que nous aspirons tous à réaliser dans notre pays, le Bahreïn, partant des grandes valeurs humanitaires, à savoir la vérité, la dignité, la liberté, l'égalité et la justice. Ces valeurs protègent l'individu et la société au sein d'une monarchie constitutionnelle semblable à celle d'antan, comme le confirme la Charte nationale d'action fondée sur la coexistence nationale, la compréhension commune, le travail, le développement et la réforme qui aboutissent à une stabilité durable. En effet, cette dernière permet d'établir la fondation de l'unité nationale, d'exploiter la diversité de la communauté au profit du pays et de son développement, de sa prospérité, de son renouvellement et de son progrès, et de porter les efforts de tous les Bahreïnis sur la réalisation de cet objectif. Cela placera le Bahreïn dans une position avancée bien méritée au fil de l'histoire de la civilisation humaine.

Principes de base

Cette Déclaration est basée sur l'accord des factions sur les principes suivants, adoptés et reconnus d'après les expériences réussies des systèmes politiques démocratiques, ainsi que le résumé de l'intellect humain accumulé:

Premièrement:

La Gouvernance du peuple: le peuple est, de manière explicite et claire, la source de toutes les autorités séparées selon un contrat social consensuel. La légitimité politique de l'autorité découle de la souveraineté populaire et de la volonté collective ². Le peuple préserve la souveraineté de l'État et son indépendance contre toute ingérence extérieure, grâce à son unité et sa cohésion, et rejette toute division. En outre, il s'engage à être fidèle à la patrie, à la protéger des dangers, et à participer à sa construction.

Deuxièmement:

restriction de l'autorité: du fait que la responsabilité découle de l'autorité ³.

Troisièmement:

La nécessité de soumettre l'autorité au contrat sociopolitique.

Quatrièmement:

L'État démocratique moderne fondé sur la primauté de la loi ⁴.

Cinquièmement:

La participation des des citoyens de leur propre gré à la prise de décision politique, et ce en partenariat avec les institutions de la société civile.

Sixièmement:

Le pluralisme politique qui assure l'expression de la volonté du peuple par l'intermédiaire des autorités et des institutions de l'Etat.

Septièmement:

La bonne gouvernance: En assurant la transparence, la responsabilisation et le droit à l'accès facile à l'information, la liberté de la presse, la prévention des différentes formes de corruption, la promotion de la culture démocratique par la pratique et l'utilisation des pratiques du Programme du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur la gouvernance dans la région arabe (POGAR).⁶

Huitièmement:

Le respect des droits de l'homme: conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à tous les pactes internationaux pertinents - sans préjudice des principes de la loi islamique. Ces droits sont des droits humains universels tels que le droit à la vie, la dignité humaine, l'égalité devant la loi, la justice, le respect, le développement pour tous sans discrimination et la liberté de croyance, d'opinion, d'expression et de réunion. Ce sont des droits fondamentaux interdépendants, interconnectés et indivisibles, qui ne peuvent être mis en œuvre de manière sélective.

Neuvièmement:

La garantie de la liberté religieuse de tous les citoyens de pratiquer leur religion et de gérer leurs affaires religieuses de manière indépendante, ainsi que le respect des caractéristiques religieuses et sectaires de toutes les confessions.

Dixièmement:

L'adoption des meilleures pratiques internationales pour organiser des élections libres et équitables afin d'institutionnaliser l'autorité légitime en faveur de la démocratie. Pour ce faire, il convient de suivre les pratiques de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques des Nations Unies, afin d'instaurer la justice et l'égalité dans le système électoral démocratique.

Onzièmement:

Le droit d'accéder à un pouvoir judiciaire juste et digne de confiance en fournissant les garanties nécessaires de justice et d'équité, ainsi que l'indépendance totale de l'autorité judiciaire et de toutes ses composantes.

Douzièmement:

L'engagement de l'État à assumer la responsabilité sociale, surtout en faveur des classes pauvres et à faible revenu, et envers la promotion de l'économie nationale, grâce à des politiques économiques efficaces, sans omettre l'établissement d'un environnement propice au développement économique.

Treizièmement:

L'adoption de méthodes pacifiques, à savoir le dialogue et le consensus en tant que principe pour la gestion des différences et la lutte contre la violence, le terrorisme et l'extrémisme.

Cette déclaration est basée sur les principes universels nécessaires à toute structure démocratique. En cas de différence ou de divergence dans l'interprétation du contenu de l'un de ces principes, quel qu'il soit, il faudra se référer à certains organismes consultatifs, dont les plus importants sont les départements, les institutions et les organes des Nations Unies tels que le Département des affaires politiques (DAP), le Département des affaires économiques et sociales (DAES), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), qui fourniront un avis internationalement convenu concernant les limites obligatoires minimales et maximales de ces principes.

Les intérêts communs

Pour que le citoyen bahreïni puisse s'acquitter de son devoir national de construire l'État, ce dernier doit veiller à ce qu'il puisse le faire en assurant un sentiment de citoyenneté rassurant ainsi qu'un climat de pluralisme, de tolérance, d'acceptation et de coexistence au sein d'une société diversifiée et intégrée, dans laquelle toutes les formes d'incitation à la haine, à la violence et au terrorisme sont interdites.

L'État garantit la justice sociale, la répartition équitable des richesses, la préservation et la cohésion du tissu social, la préservation de l'identité sociale, culturelle et religieuse, la tolérance et le rejet de l'intolérance, la promotion d'une culture du respect des autres, la représentation équitable de la société, la protection de la communauté, le développement durable, le respect de la diversité et du pluralisme, le respect de l'identité religieuse et culturelle, les spécificités sectaires et sociétales, et la protection de l'identité arabe et islamique.

Sont également garanties : la préservation des ancêtres identitaires de Bahreïn, la protection de la paix civile en garantissant l'égalité devant la loi, l'égalité des chances et le rejet de la discrimination et de l'exclusion, la protection des libertés et le droit de constituer des organisations de la société civile volontairement et indépendamment; la formation d'organisations politiques, d'organisations civiles, de syndicats, d'associations, de syndicats et de liens pacifiques et civils libres.

Nous présentons notre vision des intérêts communs que l'État doit assurer pour réaliser les aspirations de notre peuple dans les points ci-dessous :

- Renforcer les capacités nationales compétentes en s'assurant d'y investir, impliquer les femmes et les jeunes dans tous les domaines, considérer les citoyens comme l'atout le plus important dans les stratégies de développement, et intégrer toutes les composantes du pays en tant qu'intérêt national suprême, afin de parvenir à une participation effective à la construction et au développement de l'État.

1

— Soutenir un développement et une croissance économique stable, renforcer le partenariat entre le gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) grâce à une stratégie de développement englobant le progrès humain durable et inclusif, l'économie du savoir, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la diversification des sources de revenus nationales et l'établissement d'une structure économique compétitive ne dépendant pas uniquement des ressources pétrolières. Cela contribuera à la prospérité économique des citoyens, notamment en éliminant la pauvreté, en offrant des moyens de subsistance qui contribuent au bien-être des citoyens grâce aux principes de justice sociale et d'équité, en garantissant un travail décent et productif aux jeunes, en créant des emplois convenables, en fournissant une assurance chômage, vieillesse et invalidité, et en assurant l'égalité des chances pour avoir la possibilité d'être employé et nommé dans le secteur public sans discrimination ni exclusion.

2

3

Etre prêt à faire face aux défis de la mondialisation et à investir de manière optimale dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que dans les économies du savoir.

4

Préserver et développer les ressources naturelles et nationales, utiliser judicieusement et durablement les ressources publiques et répartir équitablement les richesses du pays et les bien investir pour préserver l'avenir des générations futures.

—

5

Assurer la sécurité en se basant sur la doctrine de la protection de la patrie, du citoyen et des droits et libertés, et selon laquelle la loyauté des autorités chargées de l'application de la loi est conforme à la Constitution et à la loi, ce qui spécifie leurs juridictions et leur prestige. Les pratiques de maintien de la sécurité doivent être conformes aux principes des droits de l'homme et au droit international; elles seront soumises à la supervision du pouvoir judiciaire et au peuple à travers le pouvoir législatif, la presse libre et les institutions de la société civile.

6

Préserver l'environnement et assurer la durabilité environnementale pour les générations présentes et futures.

7

Préserver le tissu social et l'identité historique du Royaume du Bahreïn, ce qui réalisera la paix civile, la coexistence, la tolérance et à la stabilité durable nécessaires à la promotion du développement.

8

Renforcer la complémentarité du Golfe et des Arabes, en étant solidaire des justes questions arabes, islamiques et internationales, en intégrant la communauté internationale pour contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'ONU, pour parvenir au développement et à la paix internationaux, combattre le terrorisme, l'extrémisme et la corruption et réaliser les aspirations du peuple bahreïni.

9

Protéger les droits de la main-d'œuvre immigrante contre les abus et les mauvais traitements, lutter contre la traite des êtres humains et garantir les droits civils et humains des non-citoyens.

“ Nous confirmons que la réalisation de nos intérêts communs découle des principes fondamentaux énoncés dans la présente déclaration, à travers des dialogues sérieux, qui regroupent toutes les factions, ce qui aboutira à la concrétisation de ces intérêts communs et permettra au Bahreïn de prendre sa place parmi les monarchies constitutionnelles, comme indiqué dans la Charte nationale d’action. ”

Notes de bas de page

1 Avant la soumission de cette déclaration, plusieurs documents internationaux et régionaux ou revenant à certains pays ont été consultés, en particulier:

- Le texte du document sur les principes constitutionnels de l'Alliance démocratique pour l'Égypte
- Les documents des Principes constitutionnels proposés par Ali Al-Selmy en 2011 à la suite de la révolution du 25 janvier en République arabe d'Égypte et soumis au Parti Wafd, au Parti de la liberté et de la justice et aux représentants du Parti Al-Nour.
- Charte démocratique interaméricaine, voir : <http://www.oas.org/en/democratic-charter/>
- Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, voir : <http://www.achpr.org/instruments/charter-democracy/>
- The Supreme Court of Canada and Democratic Values ; Mac Neil, Michael, 10 Canadian Lab & Emp. L.J. (2003) Unions and the Charter.
- La Déclaration des principes du Commonwealth.

2 Le principe de la domination du peuple est l'un des principes essentiels et primordiaux du système démocratique. Il est basé sur l'idée du contrat social selon lequel l'État est établi par le peuple et pour son bien. La domination du peuple est une expression de la souveraineté de ce dernier. Les gens eux-mêmes sont les dirigeants de l'État et la source de tous les pouvoirs. Il existe soit une participation active directe des citoyens dans tous les domaines de la vie politique de l'Etat, soit une participation indirecte lorsque le peuple dirige par ses représentants élus, qui à leur tour dirigent les affaires de l'Etat au Parlement et au Gouvernement.

Voir : <http://www.un.org/en/events/democracypay/pdf/presskit.pdf>

3 Les autorités exercent un contrôle, une influence et un pouvoir considérables pour de nombreuses raisons, dont les plus importantes sont le contrôle des autorités sur les ressources économiques, les ressources humaines, les sources d'information et les forces de l'ordre dans le pays. Puisque les autorités possèdent toute cette influence qui mène parfois à la tyrannie, plusieurs moyens ont été trouvés pour restreindre les autorités et les empêcher d'enfreindre les droits humains et les droits des minorités, abuser des citoyens et pratiquer la tyrannie et l'injustice contre le peuple. Ces moyens comprennent la séparation des pouvoirs, les élections, la possibilité de changer de pouvoir, la primauté du droit, les organes de contrôle et de surveillance, l'opinion publique et la presse. Voir: Democracy: A Social Power Analysis, By Dr. John S. Atlee, with Tom Atlee, http://www.co-intelligence.org/CIPol_democSocPwrAnal.html

4 L'État de la loi est un état de justice et de droits. C'est l'État constitutionnel dans lequel l'exercice du pouvoir gouvernemental est limité par la loi et que le pouvoir de l'État est restreint afin de protéger les citoyens contre l'exercice arbitraire de l'autorité. Les citoyens partagent les libertés civiles et peuvent s'adresser aux tribunaux. Un pays ne peut pas avoir de liberté ou de démocratie sans avoir en premier lieu un État de la loi - (Emmanuel Kant).

L'État de la loi se base sur certains principes dont:

- a) La suprématie de la constitution nationale, où l'État garantit la sécurité et les droits constitutionnels de ses citoyens

b) La société civile est un partenaire principal.

c) La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire): C'est un principe très important dans l'État démocratique et il vise à restreindre le pouvoir exécutif puisqu'il jouit d'une force énorme et de pouvoirs très larges. Il est nécessaire de répartir l'influence et l'autorité entre les trois puissances et de ne pas les concentrer en les limitant à un seul pouvoir, pour s'assurer qu'aucun d'entre eux ne pratique la tyrannie ou l'injustice, et pour protéger les droits humains ainsi que les citoyens. Si l'un d'eux tente d'outrepasser ces pouvoirs, les autres puissances le confronteront et le restreindront. C'est ce qu'on appelle le système d'équilibre et de freinage. Cependant, la séparation des pouvoirs n'est pas une séparation complète, mais permet plutôt un simple chevauchement entre ces derniers. Chaque pouvoir observe et supervise le travail des autres, le rendant plus efficace. Ainsi, l'importance de ce principe est de restreindre et d'empêcher tout pouvoir de pratiquer la tyrannie, de protéger les droits de l'homme et les citoyens, et d'assurer le succès du travail de l'autorité.

d) Le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sont tenus par la loi (ils n'agissent pas contre la loi) et le pouvoir législatif est lié par les principes constitutionnels, ainsi que par les principes enracinés dans la conscience de l'humanité concernant les questions universelles.

e) La démocratie exige le respect des droits constitutionnels.

f) Activer la transparence de l'État, donner crédibilité à ses actions, et imposer la fourniture d'une justification logique de toutes les actions de l'État.

g) Revoir les décisions de l'État et les actes de ses institutions par le biais d'institutions indépendantes.

h) La hiérarchie des lois et l'exigence de clarté et de précision.

i) Principe de la proportionnalité de l'action de l'État, de l'usage légitime de la force et de l'absence d'impunité

Voir: https://en.wikipedia.org/wiki/Rechtsstaat#Principles_of_the_Rechtsstaat

5 Garantir et assurer le droit de former volontairement et indépendamment des organisations politiques et des institutions de la société civile, y compris la formation de partis politiques, d'organisations populaires, d'organisations syndicales, d'associations, de syndicats et de liens pacifiques et civils libres. Le pluralisme exprime des combinaisons importantes en démocratie, à savoir: Pluralism expresses important combinations in democracy:

a. Reconnaissance du droit à la diversité entre les personnes et les groupes qui diffèrent naturellement les uns des autres par leurs besoins, leurs intérêts et leurs perspectives.

b. La répartition du pouvoir dans la société et la création d'un équilibre entre les différentes instances dirigeantes et les organisations d'intérêts différents et même conflictuels.

c. Fournir la légitimité à la concurrence dans le pouvoir et l'influence entre les différents partis et organisations en termes d'objectifs et d'intérêts.

d. La participation des citoyens à la vie politique selon le principe de la domination du peuple.

e. L'existence de la libre concurrence entre différents groupes. f. Le pluralisme repose sur trois piliers, à savoir:

a. Présomption de la tolérance.

b. Possibilité d'atteindre un consensus.

c. Prise de décision à la majorité si aucun consensus n'a été atteint.

Voir: التعددية السياسية وتداول السلطة, Professor Dandal Jaber, Dar Ammar for Printing and Publishing, first edition, 2006

6 <http://www.undp-pogar.org/arabic/index.aspx>

7 <http://www.un.org/wcm/content/site/undpa/main/issues/elections>